

Prévenir les risques psychosociaux en entreprise

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous domaines d'activités**

Les évolutions des entreprises sont fréquentes et entraînent souvent des transformations majeures du travail, liés à des mutations technologiques et/ou à des impératifs de performance et de productivité. Réorganisation, évolution des conditions de travail sont autant d'éléments qui sont susceptibles de constituer des facteurs de risques pour la santé physique et mentale des salariés. Dans ce contexte, la prévention et la gestion des RPS est un enjeu majeur pour les entreprises, pour à la fois réussir la transformation/évolution du travail et faire face à l'obligation qui incombe à l'employeur de préserver la santé physique et mentale des salariés.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **315r**

Code(s) ROME : **M1503**, **M1502**

Formacode : **42876**

Date de création de la certification : **01/07/2013**

Mots clés : **Risques psychosociaux**, **PREVENTION**, **RESPONSABILITE SOCIETALE**, **SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

Identification

Identifiant : **4259**

Version du : **19/12/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **N/A**

Non formalisé :

■ [Présentation du CPFFP](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification "Prévenir les risques psychosociaux en entreprise" est à destination des RRH ou collaborateurs RH selon la taille de l'entreprise, en charge de mettre en place une politique de prévention et de gestion des RPS. Le service RH est en effet un des acteurs clés d'une telle démarche, en lien avec d'autres intervenants tels que le médecin du travail, les représentants du personnel, les salariés et l'inspection du travail.

Elle vise à développer, par la mise en oeuvre de compétences juridiques et d'accompagnement, la capacité à définir et mettre en oeuvre des actions :

- de prévention par une approche collective des RPS impliquant la direction, les managers, les salariés et les IRP,

- de gestion individuelle des collaborateurs en mal-être ou en souffrance psychologique.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Certificat Professionnel FFP

Descriptif général des compétences constituant la certification

Mobiliser ses compétences juridiques en matière de risques psychosociaux pour communiquer en interne sur une définition partagée.

Identifier les facteurs de risques dans son entreprise en constituant des équipes pluridisciplinaires pour associer tous les acteurs de l'entreprise en amont d'une démarche de prévention.

Définir et mettre en oeuvre une démarche de prévention impliquant tous les acteurs de l'entreprise (direction, IRP, managers et salariés).

Piloter et faire évoluer le dispositif en recueillant les données permettant une appréciation critique en rapport avec des critères prédéfinis.

Gérer les situations individuelles de mal-être au travail en proposant aux salariés en "souffrance" un accompagnement personnalisé et évolutif.

Modalités générales

Un parcours de formation en présentiel de 7 jours, soit 49 heures, composé de 4 modules, complété par l'ouvrage "Guide des risques psychosociaux en entreprise" (GERESO Edition), sur une période maximale de 12 mois :

module 1: Environnement juridique des risques psychosociaux (1 jour),

module 2: Le service RH, acteur clé de la prévention des risques psychosociaux (2 jours),

module 3: Agir après la détection des risques psychosociaux (2 jours),

module 4: Identifier les collaborateurs en souffrance psychologique (2 jours).

Chaque candidat est suivi individuellement par un consultant référent tout au long du parcours de formation et jusqu'à la certification. Cet accompagnement individuel se traduit par une assistance sur les points techniques de la formation et par des conseils méthodologiques pour la préparation à la certification.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Des compétences techniques et relationnelles

: ce certificat permet d'acquérir les compétences, savoir-faire et bonnes pratiques nécessaires à la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux dans les entreprises et ce quel que soit le domaine d'activité ou la taille de l'entité au sein de laquelle évolue la personne.

Des compétences immédiatement opérationnelles

: à l'issue de leurs parcours les candidats disposent à la fois de compétences juridiques, réglementaires et relationnelles dans le domaine de la qualité de vie au travail pour accompagner les collaborateurs en souffrance et

Pour l'entité utilisatrice

La prévention des RPS : un enjeu économique pour les entreprises.

Des salariés en souffrance cela coûte cher à l'entreprise à plusieurs niveaux : arrêt de travail, turn-over, perte de productivité, perte de compétences liés au départ de certains salariés, désengagement des collaborateurs ou encore mauvaise image auprès des clients sans compter le coût parfois considérable des accidents de travail et maladies professionnelles. Face à ce manque à gagner, l'entreprise a tout intérêt à anticiper les situations à risques, à mettre en oeuvre une démarche de prévention des risques

trouver des leviers pratiques pour un meilleur diagnostic des situations à risques au sein de l'entreprise.

Une validation de ses compétences et le développement de son employabilité : ce certificat permet au candidat de valoriser ses compétences en management des risques psychosociaux acquises "sur le terrain" et/ou de développer son employabilité, afin de bénéficier d'une mobilité interne ou d'un meilleur positionnement sur le marché du travail.

psychosociaux pour améliorer le bien-être des collaborateurs tout en contribuant à accroître la performance économique de l'entreprise.

De l'analyse des risques à la mise en œuvre d'une démarche de prévention impliquant tous les acteurs de l'entreprise, ce certificat vous permet d'avoir à la fois les compétences juridiques et réglementaires mais également les bons réflexes et leviers pratiques pour agir face à des collaborateurs en mal être et mettre en place un plan d'action améliorant la qualité de vie au travail des salariés.

Reconnaissance des compétences et employabilité : Ce certificat permet en outre de reconnaître à leur juste valeur les compétences des salariés. C'est un réel outil de motivation et de reconnaissance sociale car il valorise à la fois l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, la mobilité et la promotion en interne des candidats l'ayant obtenu.

Evaluation / certification

Pré-requis

Disposer d'une expérience professionnelle de 3 à 5 ans sur des fonctions de RRH, gestionnaires ou assistants RH.

Compétences évaluées

Mobiliser ses compétences juridiques en matière de risques psychosociaux pour communiquer en interne sur une définition partagée.

Identifier les facteurs de risques dans son entreprise en constituant des équipes pluridisciplinaires pour associer tous les acteurs de l'entreprise en amont d'une démarche de prévention.

Définir et mettre en œuvre une démarche de prévention impliquant tous les acteurs de l'entreprise (direction, IRP, managers et salariés).

Piloter et faire évoluer le dispositif en recueillant les données permettant une appréciation critique en rapport avec des critères prédéfinis.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat Professionnel FFP

Centre(s) de passage/certification

- GERESO Formation - 22^{ème} étage Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine 75015 PARIS

Plus d'informations

Statistiques

Nombre d'individus certifiés : plus de 50 personnes depuis 2015.

Autres sources d'information

<https://www.gereso.com/f-CER-RRH-RPS>